

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

BIM SAS, MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ELIOR GROUP SA

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : ELIOR GROUP
LEI : 969500LYSYS0E800SQ95

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION : 07 janvier 2019
LIEU DE LA TRANSACTION : De gré à gré
NATURE DE LA TRANSACTION : Nantissement
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 12.8500 Euro
VOLUME : 1 333 333.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 12.8500 Euro
VOLUME : 1 333 333.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 10 janvier 2019

COMMENTAIRES :

Constitution par Bim le 7 janvier 2019 d'un nantissement de compte-titres sur lequel sont inscrites 1.333.333 actions Elior Group. La valeur du nantissement s'élève à un montant de 17.133.329,05 euros selon le cours de bourse de clôture de l'action Elior Group du 4 janvier 2019.

Le nantissement est destiné à garantir les obligations de Bim au titre d'un contrat à terme prépayé conclu par celle-ci le 7 janvier

2019 avec un prestataire de services d'investissement (cf. déclaration du contrat à terme faite séparément).

Pendant toute la durée du contrat à terme prépayé, Bim consent au prestataire de services d'investissement le droit d'utiliser ou d'aliéner les titres Elior Group nantis, avec l'obligation pour le prestataire de services d'investissement de restituer les titres financiers ainsi débités au cours de certaines périodes ou en cas de dénouement du contrat à terme prépayé conformément aux termes et conditions prévus dans la convention de nantissement.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."